



SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU GABON

Genève, 1^{er} décembre 2022

UPR Info pré-sessions

Situation au Gabon

Présentée par le Réseau femme Lève-Toi

Association militante des droits de l'Homme

- Autonomisation, leadership féminin, participation politique des femmes, Activités Génératrices de Revenus
- Accompagnement des victimes de violation de droits économiques, civils et politiques
- Représentant des OSCs dans le comité de pilotage du projet pour la promotion et protection des droits de l'homme au Gabon (2019 à 2021)
- Membre du mécanisme national de dialogue et d'échange des acteurs (étatiques et non étatiques) des DH (MNDE)

Principales thématiques abordées

DROIT DES FEMMES

- Application effective des mesures et des lois relatives aux droits des femmes, principalement en vue de l'égalité femmes – hommes, de la participation politique des femmes et de la prise en charge effective des victimes d'abus et de violation des droits.
- Suivi et disponibilité des données sur la situation des droits des femmes au Gabon.

Situation des droits de la femme au Gabon

Tournant important à compter de septembre 2021 avec le renforcement du corpus juridique devenu globalement favorable aux femmes. Toutefois, plusieurs insuffisances demeurent :

- La connaissance, l'appropriation et le respect des nouvelles lois par les femmes et les autres acteurs.
- L'application effective de ses engagements par le Gouvernement.
- Des dispositifs efficaces d'accompagnement des victimes et de réparation.

Quelques données statistiques sur la représentativité des femmes au Gabon

Source principale : Rapport décennie de la femme - édition 2017

- **Population générale** (recensement 2013)
Population de plus de 18 ans : 53% de femmes
- **Hiérarchie administrative** : 40% de femmes
- **Forces de défense** (2016) : Femmes : 19% Officiers supérieurs : 12% (8 femmes)
- **Economie**
Population active (en âge de travailler) : 42% de femmes
Secteur privé formel (202 sociétés) : 18% des effectifs - Chefs d'entreprise : 9%
- **Gouvernement** : 32% de femmes (12/37) - 71% des ministres délégués (5/7)
Gouverneurs : 44% (4/9)
Elus (2018) : Sénat : 25% (17/67) - Assemblée nationale : 16% (23/143) - Maires : 10% - Maires adjoints : 21% - Conseils départementaux : 15% - Conseils municipaux : 27%
- **Partis politiques** (2022) : 2 Présidentes

« L'Etat favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux ainsi qu'aux responsabilités politiques et professionnelles »

Paragraphe 24 de l'article 1^{er} du titre préliminaire de la Loi n°001/2018 du 12 janvier 2018 portant révision de la Constitution de la République gabonaise

Recommandations en vue de l'amélioration des droits des femmes

En vue de l'application effective des mesures et des lois relatives aux droits des femmes, principalement pour améliorer l'égalité femmes – hommes, la participation politique des femmes et la prise en charge effective des victimes d'abus et de violation des droits humains.

- Réviser la loi électorale et adopter un décret d'application de la loi sur les quotas, pour garantir leur conformité au principe de parité établi par la Constitution (*cf. titre préliminaire, art. 1^{er}, paragraphe 24*) et pour renforcer les sanctions applicables aux partis politiques en cas de non-respect du principe de parité dans les listes de candidature aux élections.
- Renforcer la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les juridictions compétentes et le mécanisme national de dialogue et d'échange entre les acteurs étatiques et non étatiques des droits de l'Homme, pour viser, dès 2023, des processus électoraux dénués de violence, notamment à l'égard des femmes en encourageant ces dernières à dénoncer les auteurs pour la mise en œuvre des sanctions et des mesures de réparation appropriées.
- Appliquer équitablement la loi sur le financement des partis politiques et établir une budgétisation sensible au genre dans les institutions publiques et privées, avec une obligation de redevabilité contrôlée dans le cadre des missions de l'observatoire des droits de la femme.

Recommandations en vue de l'amélioration des droits des femmes

En vue d'assurer le suivi et la disponibilité des données sur la situation des droits des femmes.

- Assurer la mise en place et le fonctionnement effectifs de l'observatoire des Droits de la femme avant les échéances électorales 2023, afin :
 - d'y suivre et rendre disponibles les indicateurs sur toutes formes de discriminations, de violences faites aux femmes et des atteintes à leur dignité,
 - d'y orienter les victimes et contrôler le respect par les différents acteurs des mesures légales et réglementaires en vigueur,
 - de reporter au Gouvernement les situations de non application des dites mesures pour que les actions correctives et / ou les sanctions nécessaires soient prises.

- Veiller à l'impartialité de l'observatoire des droits de la femme et au respect des principes d'inclusion sociopolitique et de diversité dans la composition des équipes de l'observatoire des droits de la femme, notamment au sein de son Conseil, mais aussi dans l'exécution de ses missions.